

temps présent

Rentrée des luttes p. 2

Sécurité
un « dérapage » ? p. 3

Contrats d'objectifs
concurrence ou service
public ? p. 4

Affectation des élèves
la roulette russe p. 5



personnels

Le rodéo estival
des stagiaires p. 6

infos

Métier, catégories p. 7

vie du snes

Organisation de la section
académique du SNES p. 8

Stages syndicaux p. 8

édito

La méthode est vieille comme le monde : quand on est confronté à une situation de crise profonde et à l'issue incertaine, **quelle meilleure arme que de détourner l'attention** en créant de toutes pièces une autre situation de crise ou bien **en jetant à la vindicte populaire un « ennemi à abattre »**, proie tellement facile qu'elle ne se débat même pas ?

C'est à cela que se sont employés pendant toute la période estivale un gouvernement et un président ébranlés par leurs échecs répétés et par les scandales, à l'approche d'une rentrée sociale bouillante.

Une fois encore, derrière l'argument « sécuritaire » ce sont les figures de « l'ennemi intérieur » ou des « classes dangereuses » qui sont brandies, assorties de relents d'un passé pas si lointain, mais que l'on croyait définitivement réservés aux manuels d'Histoire ou à des sites d'extrême droite.

Face à cette politique du pire (stigmatisation de certains groupes, expulsions manu militari de Roms, choquant jusqu'à l'ONU), **le SNES et la FSU ont pris leurs responsabilités**. Défendre la République et ses valeurs fondamentales ; ne pas accepter d'un gouvernement qu'il entende passer outre les lois et la constitution (remise en cause de l'attribution de la nationalité française) : ces combats sont aussi les nôtres.

Mais si nous ne transigerons pas avec les valeurs républicaines du Snes et de la FsU, nous ne tomberons pas pour autant dans le piège grossier qui nous est tendu, et qui vise à faire détourner le regard des vrais problèmes, et de leur vraie responsable : la politique de casse méthodique de tous les mécanismes de solidarité et de lutte contre les inégalités. Nous devons poursuivre en parallèle **notre combat pour des services publics de qualité**, animés par des personnels qualifiés, revalorisés et respectés, **avec un système de retraites solidaires** garantissant à tous, public comme privé, une retraite pleine et entière après 37 ans ½ de cotisations. Les mouvements exceptionnels des 6 et 7 septembre nous invitent à continuer la lutte.

Karine Boulonne

**PUBLIC - PRIVÉ : TOUS EN GRÈVE ET À LA MANIF
JEUDI 23 SEPTEMBRE**

Rentrée des luttes

PAR KARINE BOULONNE

C'est ce qu'on appelle une rentrée « chaude ». Dans notre académie, le millier de manifestants du 6 septembre, les dizaines de milliers du 7 ont démontré une volonté d'en découdre que le gouvernement ne peut ignorer. Sur les questions éducatives comme sur l'avenir des retraites, l'emploi et les salaires, les personnels du second degré ont répondu présent à la rentrée ; à n'en pas douter, ils ne comptent pas en rester là !

L'appel à la grève du 6 septembre, lancé uniquement à l'échelle nationale par le Snes rejoint par Sud-Education, a conduit un peu plus de 30% des collègues à se mettre en grève; le 7, plus de la moitié des personnels a cessé le travail. Partout, lors des assemblées de rentrée, nous avons pu constater que nos inquiétudes et revendications étaient largement partagées. Faire grève le jour effectif de la rentrée a marqué les esprits, et la couverture médiatique qui a précédé, si elle ne peut constituer en elle-même une fin, a permis de mettre en exergue les conditions exécrables dans lesquelles la rentrée a eu lieu et de contrecarrer les discours officiels.

L'académie de Lille connaît une hausse de ses effectifs élèves à la rentrée 2010 et pourtant, les suppressions de postes se poursuivent par centaines. Les conséquences ne se font pas attendre : sureffectifs dans les classes (y compris en ZEP), personnels non remplacés ou remplacés par un enseignant d'une autre discipline, envoi massif de TZR à l'année en zone limitrophe...

Regain de mépris

La rentrée, c'est aussi un regain de mépris à l'égard des personnels et de leur travail. Chaque jour parvient à la permanence du

S3 des témoignages accablants : stagiaires informés très tardivement de leur affectation, baladés d'un établissement à un autre, enseignants harcelés par l'inspection ou le chef d'établissement pour leur imposer la tâche de tuteur, TZR dont l'affectation est supprimée à la dernière minute pour être placés à la fois sur le service du stagiaire et du tuteur sans autres directives, contractuel auquel on ne propose que des vacances de quelques heures, AED qui doit rediscuter tous les ans la reconduction de son contrat, titulaire victime d'une suppression de poste et mal réaffecté...

Les discours satisfaits de la rectrice sur une rentrée « réussie » n'en sont que plus insupportables, et les objectifs de performance qu'elle entend fixer pour caporaliser et supprimer encore davantage d'emplois ne laissent personne dupe dans les établissements. Ne raisonner qu'en termes de moyennes de profs/élèves en omettant des paramètres comme la proportion d'établissements éducation prioritaire dans l'académie (au moins 1/3) - donc bénéficiant théoriquement de meilleurs taux d'encadrement - est une aberration !

Dans ce contexte, la création d'un nouveau « label » (intitulé CLAIR) par le ministère n'est pas seulement de la poudre aux yeux (les établissements concernés ont été très largement éprouvés par la réduction des moyens et la suppression de la carte scolaire), c'est aussi un outil de déréglementation supplémentaire - au même titre que les « internats d'excellence » -, par l'introduction d'une contractualisation entre le chef d'établissement et le personnel recruté localement et auquel une lettre de mission est fixée. La mise en place d'un tel dispositif et sa généralisation annoncée constituent une nouvelle remise en cause de nos statuts, mais aussi des missions du

service public après la mise en pièce de la carte scolaire. Le conseil syndical du SNES de Lille réuni le 8 septembre appelle à mettre en échec ce dispositif en informant largement sur le contenu de la circulaire et les dangers liés à son application. Il appelle aussi les personnels concernés à ne pas signer, de façon collective et massive, les lettres de mission : c'est une bataille qu'il nous faut impérativement gagner, tout comme nous devons gagner celle sur la formation des maîtres en poursuivant notre soutien aux collègues qui continuent à refuser d'être tuteur !

Retraites, budget : ce n'est pas fini, continuons le combat !

Pour le SNES, la réussite des mobilisations depuis 6 mois exprime le refus très clair des projets Woerth - Sarkozy sur les retraites. Le gouvernement a choisi de mener au pas de charge le débat parlementaire pour tenter d'empêcher la contestation. Les organisations syndicales doivent répondre par des actions de grande ampleur, rapprochées, y compris par un appel à la grève générale, et ne pas tomber dans le piège d'un gouvernement qui tente de désamorcer le conflit par quelques aménagements ponctuels, provisoires et à la marge (pénibilité, retraite des mères de famille). La FSU doit continuer à exiger le retrait du projet de loi Woerth - Sarkozy et rappeler son mandat de 37.5 ans pour tous, avec une retraite à taux plein à 60 ans : de nouvelles et véritables négociations sur les financements et moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs, pour une réforme des retraites juste, doivent donc s'ouvrir immédiatement. Tout aussi patente est l'urgence de faire barrage au projet de loi de finances 2011 qui doit acter - dès cet automne - les réductions budgétaires et les 16 000 suppressions de postes d'ores et déjà annoncées. Décidément, le 23 septembre, il faudra de solides raisons pour ne pas être dans la rue.

Tour de vis sécuritaire « dérapage » contrôlé... jusqu'à quand ?

PAR CATHERINE PIECUCH ET DIDIER COSTENOBLE

Cet été a vu s'aggraver et s'accélérer les « dérapages » du gouvernement en matière d'immigration et d'« identité nationale »

Le discours de Grenoble prononcé en juillet par le Président de la République, et repris complaisamment par la plupart des médias, a été suivi depuis plus d'un mois d'une mise en pratique aussi cynique que méthodique et arrive comme un premier point d'orgue d'une série de « dérapages » à la fois calculés et dangereux. Rappel : création du Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale, chasse aux enfants sans papiers et à leurs parents, non renouvellement massif des titres de séjour pour les étudiants étrangers, démantèlement et destruction des camps de fortune de réfugiés, à Calais, Dunkerque ou ailleurs, charters vers l'Afghanistan ou d'autres pays en guerre... liste malheureusement non exhaustive. Elle illustre pourtant bien les coups de boutoir portés sans relâche aux valeurs républicaines. Presque incidemment, toutes ces « mesures » ont distillé l'idée que certains êtres humains avaient moins

de droits que les autres, et donc moins de valeur... De là à les désigner comme responsables de l'insécurité et à faire l'amalgame entre insécurité et immigration, il n'y a qu'un pas, franchi cet été au plus haut niveau de l'État.

Les raisons de ce qui n'est plus un dérapage sont limpides : faire oublier les affaires Woerth, l'augmentation du chômage, l'injustice et la régression sans précédent du projet de loi sur les retraites, désamorcer la mobilisation... et garder le pouvoir. C'est aussi pour la droite le choix assumé et martelé jour après jour de renouer avec une certaine tradition de droite dure, prête aux dérives à l'italienne.



Les dernières initiatives de la majorité constituent une atteinte aux valeurs de la République et une menace pour la cohésion sociale. Monter les citoyens les uns contre les autres en développant à grande échelle la tactique du bouc émissaire, c'est ouvrir une boîte de Pandore : remettre en cause le vivre ensemble, attiser les tensions diverses et préparer le terrain au pire.

Le 3 septembre à Lille et le 4 dans toute la région (Hénin-Beaumont, Dunkerque, Douai, Boulogne...) ont eu lieu de nombreuses manifestations répondant à l'appel citoyen du 4 août intitulé « Non à la xénophobie et à la politique du pilori », initié par de nombreuses organisations dont le SNES et la FSU. Leur réussite est une première étape de la résistance qu'il va falloir construire et amplifier, jour après jour, partout, dans les établissements, les services, les entreprises. Dire non à la xénophobie, faire respecter le pacte républicain : c'est l'affaire de chacun d'entre nous.

Appel à signer en ligne :
nonalapolitiquedupilori.org

Forum FSU, 24 septembre Retraites : une idée révolutionnaire ?

La FSU 59/62 organise son 12^{ème} forum sur le thème « Retraites, une idée révolutionnaire ? » le vendredi 24 septembre prochain, à Lille (la Halle au sucre, rue des Archives). Ce forum commencera à 16h30 par une conférence de Bernard Friot, économiste et sociologue, auteur entre autres de *L'Enjeu des Retraites* (Editions *La Dispute*, avril 2010) et sera suivie d'un débat puis d'un temps festif à partir de 19h. Le lendemain de la grève interprofessionnelle du 23 septembre, au cœur du débat parlementaire et de nouvelles mobilisations, ce forum sera un moment fort de réflexion, d'échanges et de préparation de nouvelles actions. Vous y êtes tous cordialement invités.



Pénurie, concurrence et pression par les chiffres « contrats d'objectifs » : quand l'école est gérée comme une entreprise

PAR ROMAIN GÉNY ET FRANCIS LECHER

« Êtes-vous sûrs d'avoir été assez productifs aujourd'hui ? »...

Faudra-t-il afficher cette phrase dans toutes les salles des profs très bientôt ? La rectrice veut en effet généraliser les « contrats d'objectifs et de moyens » dans tous les établissements.

La « contractualisation » est un danger mortel pour le service public et les statuts des personnels.

Fixer des objectifs chiffrés, mettre la pression sur les personnels, évaluer la performance du système au regard d'indicateurs « d'efficacité » et « d'efficience » : les contrats d'objectifs et de moyens (COM) sont une façon pour le rectorat de gérer les collèges et lycées comme des entreprises privées, dans l'esprit de la LOLF*, et de « rationaliser » l'offre de formation, dans l'optique de la RGPP*. Comme à l'hôpital, comme dans la police...

Marche ou crève... ou les deux !

Les COM sont d'abord un moyen de « mettre la pression » aux établissements qui connaîtraient des difficultés : faible taux de réussite aux examens, diminution des effectifs, etc. Peu importe que ces difficultés viennent justement des politiques imposées par le gouvernement (suppression de la carte scolaire, suppressions de postes...). La logique est claire : on vous met en difficultés, on ne vous donne pas les moyens de les surmonter, et on vous fixe des objectifs inatteignables. Vous n'y arrivez pas ? Vous aurez moins de moyens, puisque le « contrat » n'est pas rempli. Et à terme, comme vous n'êtes pas « performant »... Les COM sont avant tout un outil pour justifier la fermeture d'établissements. D'ailleurs, la rectrice ne cache pas qu'elle poursuit cet objectif.

« Ecraser la concurrence »,

nouvelle valeur du service public ?

Dans la logique des « palmarès des lycées », les COM sont aussi un moyen pour évaluer la « performance » de tous les établissements et les mettre en concurrence les uns avec les autres. Un outil supplémentaire, qui permet d'organiser la guerre de tous contre tous dans un contexte de pénurie généralisée, et vient parachever la suppression de la carte scolaire, l'aggravation de l'autonomie des établissements, la réactivation du conseil pédagogique, etc. Vous voulez survivre ? Montrez que votre établissement est plus performant que les autres. Méthode managériale très utilisée pour préparer un plan social, et dont on connaît les conséquences sur les conditions de travail.

« Mme X,

prof de maths et employée du mois »

Grâce aux COM, on peut aussi mettre les personnels en concurrence généralisée. Les COM, déclinés dans chaque établissement, amènent à « mesurer » la performance de telle équipe pédagogique, de tels personnels. Qui ne subit pas déjà les « chiffres » martelés en début d'année pour culpabiliser les personnels ? On peut aller plus loin, en mesurant le degré de performance au sein de l'établissement, et en « contractualisant » avec chaque personnel à partir d'objectifs chiffrés et de taux sensés mesurer l'efficacité du travail. « *Les profs de la 4^{ème} C ont de meilleures performances que ceux de la 4^{ème} D* »... « *Chez les profs de maths, c'est Mme X qui a le meilleur taux de réalisation des objectifs* »... Bientôt les « employés du mois » dans chaque établissement ? L'avenir est-il à travailler les yeux fixés sur les « chiffres » et les « taux » à atteindre, en espérant respecter sa « lettre de mission », avant « l'entretien individuel » où le chef

d'établissement décidera si tel personnel peut rester, ou s'il est le « maillon faible » ?

Les COM sont un « outil de pilotage » pour le rectorat. Mais ils permettent surtout de diffuser **une logique de « contractualisation » qui se décline ensuite dans tout le service public, et qui s'applique autant aux personnels qu'aux établissements**. Le dispositif « CLAIR », tel qu'il a été précisé cet été, illustre parfaitement la façon dont la contractualisation vise à casser nos statuts en profondeur (voir encadré). La « culture du résultat » et la « politique du chiffre » font déjà de nombreux dégâts dans le service public. Il faut y mettre un coup d'arrêt rapide et définitif.

* LOLF : loi organique relative aux lois de finances

* RGPP : révision générale des politiques publiques

Avenir sombre pour nos statuts : le dispositif CLAIR

Suite aux Etats généraux de la sécurité à l'école dont les conclusions étaient écrites avant les discussions, les textes du programme CLAIR (*collège lycée pour l'ambition, l'innovation et la réussite*) sont parus au BO de juillet. 14 collèges de l'académie sont concernés. Au programme ? Dynamitage accéléré de nos statuts : postes à profils pour tous les personnels de l'établissement, contrat d'objectifs pour l'établissement et lettre de mission pour chaque personnel. Plus largement, « culture du chiffre et du résultat ». Les personnels ne voulant pas entrer dans le dispositif sont invités à demander une mutation... Mais les desseins du dispositif CLAIR sont encore plus obscurs : c'est un pas de plus vers l'éclatement du service public d'Education qui se joue, puisque ce dispositif a pour vocation d'être étendu à l'Education prioritaire et donc d'instaurer deux types d'établissements aux fonctionnements et aux exigences très différents.

Affectation des élèves en lycée

100% des perdants ont tenté leur chance !

PAR DIDIER PORTHAULT

Les suppressions de postes en lycée liées à la réforme Chatel lèsent gravement des milliers d'élèves de l'académie dans leur droit à l'éducation. Comme en témoigne l'affectation des ex-élèves de 3^{ème} en cette rentrée 2010.

Quel sens donner à la construction progressive d'un projet d'orientation depuis la classe de 5^{ème}, si au final l'élève est affecté - selon des critères qu'il ne connaît pas à l'avance - dans une section qui ne l'intéresse pas, si le chef d'établissement décide pour lui des enseignements d'exploration, ou si tout simplement l'élève se retrouve sans lycée d'affectation ?

Les familles n'auront pas été informées correctement pour préparer l'orientation en cours d'année scolaire, compte tenu de la précipitation du ministère à mettre en œuvre une réforme contestée par les personnels. Les informations officielles définitives sont arrivées quelques jours à peine avant les vœux des familles.

Perdu mais... n'hésitez pas à rejouer...

Des centaines d'élèves ayant demandé un lycée général ou technologique se sont retrouvés sans établissement, y compris, et cela est incompréhensible, lorsqu'il s'agit de leur établissement de secteur. Les autorités académiques avaient pourtant assuré aux familles qu'un vœu « générique » y garantissait l'affectation. Contraints d'accepter des places dans des établissements plus éloignés, que vont devenir ces élèves ?

Ainsi, près de 10% des élèves n'ont pas été affectés à l'issue du 1^{er} tour opéré par le logiciel Affelnet. La commission de 2^{ème} tour du 2 juillet aura donc proposé aux élèves non affectés une place sur un établissement ou dans une spécialité non souhaitée. Mais certains, découragés par l'absence d'affectation au 1^{er} tour, n'ont pas formulé de vœux pour ce 2^{ème} tour ni pour le troisième

tour début septembre, sur les places constatées vacantes au moment de la rentrée scolaire. Quoi qu'il en soit, ces dernières ne suffiront pourtant pas à satisfaire toutes les demandes. Voilà comment la recherche frénétique de la rentabilité des structures éducatives et les suppressions de postes contribuent à démotiver les élèves et provoquent une partie du décrochage.

Dés pipés

Certains chefs d'établissements qui veulent pouvoir recruter les élèves eux mêmes, sans respecter la décision d'orientation prise par le collège, ne cachent pas qu'ils passent outre l'affectation organisée par affelnet. Cette dérive incite les familles initiées à contourner les procédures alors que la majorité les respecte. Des élèves ont aussi parfois subi des épreuves de sélection « maison » : les pratiques concurrentielles entre établissements scolaires se développent ; l'autonomie des établissements n'est certes pas l'amie de l'égalité devant le service public.

Poker menteur

Pour « améliorer » l'affectation, on peut aussi... bluffer. Par exemple, les élèves demandant des bacs pro différents seront affectés sur une même classe de 2^{nde} professionnelle : ainsi « secrétariat » et « com-

ptabilité » deviennent une seule section « métiers du secteur administratif », permettant une hausse spectaculaire mais artificielle de la satisfaction au premier vœu.

Jeu de massacre

La réforme du Lycée conjuguée à l'obsession des suppressions de postes conduit à une telle rigidité des structures que la souplesse nécessaire à l'ajustement entre les demandes des élèves et les places disponibles n'existe plus. Les secondes sont surchargées. L'impossibilité pour des centaines d'élèves de suivre une langue vivante moins courante (portugais, italien, polonais...), un enseignement artistique ou certains enseignements technologiques se vérifie.

Dans certains enseignements d'exploration technologiques, l'effondrement de la demande constatée va menacer le recrutement des filières de technologie industrielle (STI) ; les manipulations sur du matériel industriel disparaissent avec la réforme Chatel ; un certain nombre de lycées technologiques ne sont pas sectorisés tel le lycée Carnot d'Arras. Résultat ? La réforme du lycée sert bien à faire disparaître les lycées technologiques. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : des centaines de places restent vacantes dans ces lycées. Et comme le ministre souhaite maintenir uniquement les voies générale et professionnelle...

Disparition des CIO : échéance programmée dans le Nord

Par un courrier daté du 13 août 2010, le Conseil Général du Nord demande au ministre de l'éducation nationale de transformer les 13 CIO départementaux en service de l'Etat et annonce la fin du financement de ces structures dès le 1^{er} janvier 2011. Au moment où l'Etat souhaite procéder à la restructuration et à la réduction du réseau des CIO, peut-être même à leur transformation en GIP, cette décision est particulièrement inopportune. Le ministère a fait savoir aux rectorats qu'il ne peut obliger les collectivités locales à financer plus d'un CIO par département. Faut-il en déduire la disparition de 12 CIO dans le Nord ? C'est hélas vraisemblable alors que les services du rectorat refusent de communiquer aux organisations syndicales les solutions envisagées. Sur l'ensemble du territoire national c'est une cinquantaine de CIO qui risquent de disparaître dès cette année. La mobilisation des personnels contribuera à la défense de l'intérêt des élèves et des familles qui ont besoin de services publics d'orientation dans les CIO à proximité de leur domicile.

Pétition disponible sur le site.

Affectation des stagiaires : un été meurtrier !

PAR KARINE BOULONNE

Entre panique des lauréats de concours, pressions indignes pour imposer la charge de tuteur et colère des titulaires privés de postes, l'été et la rentrée 2010 laisseront des traces !

Fin mai : Blocage dans l'académie de 407 supports destinés à accueillir les stagiaires, soit autant de postes retirés du mouvement. Quelques disciplines (sciences physiques, éco gestion, SES...) ne font l'objet d'aucune mutation hors mesures de carte scolaire ; le rectorat n'arrive même pas à trouver assez de supports pour accueillir les quotas de lauréats de concours annoncés, mais campe sur son refus de transformer des paquets d'heures sup en postes.

Juillet : Seuls 40 % des tuteurs seraient trouvés, certains éloignés de quelques dizaines de kms... L'administration n'est plus à une aberration près, elle qui prétend avoir choisi les lieux de stage en fonction de la proximité des centres de formation (!) et de la présence d'un tuteur (!!).

Lors du groupe de travail (GT) TZR les 8 et 9 juillet, quelques affectations à l'année (AFA) sont réalisées. Les collègues concernés pensent alors pouvoir préparer leur année scolaire, font des vœux d'emploi du temps, certains même déménagent. Lors de ce même GT, le DRH dit ignorer toute tentative de pression exercée sur les collègues pour les forcer à devenir tuteur. Il a pourtant envoyé un courrier - publié sur notre site -, indiquant à des enseignants que, pour ce motif, ils ne seraient pas payés pour des heures d'aide aux élèves *déjà effectuées* dans le cadre d'un dispositif du conseil général du Nord. Le SNES publie un communiqué de presse dénonçant ce chantage et alerte le département sur la mise en péril des actions éducatives qu'il met en place.

Fin juillet : Le ministère répartit les stagiaires dans les académies. Mauvaise surprise : plus d'entrants que prévu à Lille (+76!), ce chiffre est incrémenté des 21 doublants que compte l'académie, soit un manque de 97 supports qu'il

faut trouver alors que les services du rectorat sont fermés. Parmi ces stagiaires, 23 % au moins proviennent d'une autre académie et devront cumuler à la fin du mois déménagement et prise de fonction.

4 au 10 août : Les stagiaires doivent formuler des vœux sachant que la liste de postes fournie est erronée et incomplète (parfois à plus de 50%, comme en Italien ou en Sciences physiques) et que le rectorat est fermé officiellement jusqu'au 16 août (une permanence stagiaires ouvrira quand même... le 9 août). Avant même d'avoir débuté, les lauréats des concours goûtent aux joies du mouvement à l'aveugle, du fonctionnement administratif et font connaissance avec le SNES (près de 90 stagiaires prennent contact avec nous début août).

16 au 27 août : Le rectorat « travaille » sur l'affectation des stagiaires et refuse la présence des organisations syndicales malgré les consignes ministérielles. L'annonce du « résultat au plus tard le 23 août » se transforme en « résultat au plus tôt le 23 août au soir ». Il faut des postes, il n'y en a pas : le rectorat annule des arrêtés pris en juillet et retire les TZR des AFA prévues. Tant pis pour l'investissement personnel et professionnel déjà réalisé par les collègues concernés. Le SNES demande une audience à la rectrice.

Vendredi 27 août : La dernière vague d'affectations de stagiaires se termine vers 20 h. Certains obtiennent des postes qui n'étaient pas prévus pour des stagiaires, avec des heures sup, 3 niveaux et plus (alors que les textes en prévoient 2), des classes à examens, des services à refaire...

Aucun d'entre eux ne sait comment vont se dérouler les 6 prochaines semaines, beaucoup ignorent le nom de leurs tuteurs et se demandent pourquoi on les réunit les 30 et 31 août, 2 jours précieux qui leur auraient permis de préparer des cours ou... de trouver un logement ! Mais ils savent tous qu'ils payent **l'impréparation d'une réforme imposée pour des raisons idéologiques et budgétaires**, et ils espèrent que cela ne les empêchera pas d'apprécier le métier qu'ils ont choisi.

Pourquoi faut-il refuser d'être tuteur ?

Le SNES est à l'origine d'une campagne de refus collectif (et massif) d'être tuteur dans les nouvelles conditions de déroulement de stage, non pas contre les stagiaires mais bien pour établir un rapport de forces et leur obtenir de meilleures conditions d'entrée dans le métier.

Accepter d'être tuteur d'un stagiaire temps plein revient en effet à cautionner la réforme et lui permettre de s'installer dans la durée. Les textes sur la validation font également reposer essentiellement la responsabilité de la titularisation sur le maître de stage alors que jusqu'à l'an dernier, le stagiaire était confronté à plusieurs « regards » (tuteur du stage de pratique accompagnée, formateurs et visiteurs).

Par ailleurs, les modalités de mise en place du compagnonnage dans les 6 premières semaines sont loin d'être claires dans l'académie : des TZR ont reçu des avis d'affectation sur 9 h et pourraient remplacer alternativement le stagiaire et le tuteur - le rectorat conseillant d'utiliser les heures restantes (pour lesquelles ils n'ont pourtant pas d'ordre de mission) pour la concertation (et il en faudra si jamais les élèves changeaient d'enseignant à chaque heure de cours pendant 6 semaines!!!). D'autres sont affectés sur 18h (9h tuteur, 9h stagiaire) ; dans d'autres cas encore, aucun TZR n'est nommé, même partiellement : arbitraire et improvisation à tous les étages ! Dans certaines disciplines, l'inspection et le rectorat tentent de passer outre le refus des collègues (sans compter les tentatives d'intimidation ou les promesses de promotions faites oralement). Les derniers échos font état d'un véritable harcèlement mené par les inspections et par le rectorat, lequel en serait à chercher des tuteurs d'une discipline différente de celle du stagiaire !

Pour lutter contre cette réforme de la formation des maîtres, être tuteur ne faisant pas partie de nos obligations de service, nous réitérons notre mot d'ordre de refus.

LES RETRAITÉS ONT DES DROITS

Les personnels du 2nd degré retraités, qu'ils aient été titulaires ou non, bénéficient de droits de la part de leur ancien employeur, l'Éducation Nationale, en particulier pour l'action sociale. Le lien, rompu du point de vue professionnel (même s'il y a des tentatives – vouées à l'échec – d'utiliser les retraités pour des remplacements), demeure en ce qui concerne l'action sociale. L'article 1 du décret « fonction publique » du 6 janvier 2006 définit celle-ci de la manière suivante : elle « vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi que les aider à faire face à des situations difficiles. (...) » Pour connaître l'ensemble de ces droits, ainsi que les organismes publics auxquels les retraités peuvent recourir en cas de problèmes, la section des retraités de l'académie tiendra une permanence au S3 de 10h à 12h les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois.

Suite aux interventions de la délégation FSU à la CAAS (Commission Académique d'Action Sociale), organisme paritaire consulté par le Recteur pour la politique d'action sociale, il a été décidé, en juin 2009, la mise à l'étude d'une plaquette, présentant leurs droits dans le domaine social, à destination des retraitables et retraités. Bien que rédigée en commission, elle n'a pas été présentée en séance. Le Rectorat prétend qu'il y a une incapacité de la distribuer aux intéressés. Outre que ceci ne vaut pas pour les retraitables, des solutions avaient été avancées pour les retraités. Bien que souvent soumis à des conditions de ressources, les droits des retraités n'en n'existent

pas moins. L'État employeur conserve tout une série de responsabilités et des prestations existent, dont d'ailleurs les retraités font de plus en plus usage. La suspension (temporaire ?) de la plaquette doit plus que nous alerter, au moment où les retraités ne seront pas épargnés par une réforme régressive des retraites, ou par ce qui se prépare dans le domaine de l'autonomie et qui participe au démantèlement de la sécurité sociale : le droit à l'action sociale pour les retraités est menacé. Bien entendu, pour nous aussi, la rentrée, c'est l'action.

Jean-François LAROSIÈRE

HORS CLASSE DES CERTIFIÉS

Alors que le montant des pensions fond comme neige au soleil, l'enjeu de l'accès à la hors-classe prend une importance nouvelle. Mais la campagne 2009-2010 a pérennisé les injustices. En juin 2010, l'académie de Lille a reçu la possibilité de promouvoir 578 certifiés à la hors classe, ce qui représente une augmentation de 470 euros mensuels pour ceux qui en atteindront le 7^{ème} échelon. Mais avoir la hors classe ne suffit pas, il faut être promu suffisamment longtemps avant son départ de la vie active pour en profiter pleinement.

En juin 2010, l'académie de Lille comptait 621 certifiés au 11^{ème} échelon. Pour le SNES, la réunion de la CAPA devait permettre de satisfaire en priorité ces collègues, et plus particulièrement ceux ayant passé 3 ans au moins dans le 11^{ème} échelon. Ce n'est pourtant pas le choix qu'a fait le rectorat qui nous a expliqué vouloir récompenser le « mérite ». Mérite ? Un professeur au 7^{ème} échelon de 33 ans, avis exceptionnel de l'IPR (50 pts) justifié dans son dossier par un... « assez bien » est choisi

si par le rectorat au détriment d'une certifiée de 59 ans au 11^{ème} depuis 6 ans, ayant 2 TB (35 pts chacun) avec une mention « promotion méritée »... Ce cas est loin d'être isolé : les injustices liées au reclassement des AE, les retards d'inspection ou de carrière touchant particulièrement les femmes suite à un congé maternité, les notations plus ou moins sévères selon les disciplines, les conflits ponctuels avec l'administration locale, etc... ajoutés au barème de l'académie de Lille qui punit les collègues n'étant pas passés au moins au choix aux 10^{ème} et 11^{ème} échelons font que la hors classe n'est plus une perspective de fin de carrière pour tous, contrairement à ce qui était prévu lors de sa création en 1989.

119 personnes ont 60 ans ou plus au 29 juin 2010, 24 seulement sont promues. Plus généralement, les 11^{èmes} échelons sont les grands perdants : la liste initiale de promus proposée par le rectorat n'en comprenait en effet que 342, (59 %). 249 restent sur le carreau, dont certains ayant dépassé les 60 ans. Cela a conduit le SNES à demander un vote sur le tableau de promotions et à proposer une liste de 47 certifiés avec 3 ans ou plus d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon aux dossiers professionnels tenant tout à fait la route, et parfois même meilleurs que des 7^{èmes} ou 8^{èmes} échelons promus, mais moins rentables pour le rectorat (promouvoir un certifié au 7^{ème} échelon à la hors classe coûte... 0 euro). Sans surprise, l'administration a voté contre notre proposition. Le SNALC a choisi de voter avec les représentants du rectorat et donc d'approuver de fait la promotion de petits échelons contre celle de 11^{èmes}. Curieuse façon de ne pas mettre en pratique de grands principes défendus en déclaration préalable !

Notre intervention aura cependant permis de faire rectifier des notes incohérentes au regard des appréciations, de supprimer des avis liés à une situation médicale et de fai-

re promouvoir 3 collègues sur les 47 proposés.

Autre enseignement de la campagne 2009 – 2010 : les avis des IPR sont beaucoup moins généreux que ceux des chefs d'établissement : la majorité des appréciations pour les inspecteurs sont « Assez Bien » (17%) et « Bien » (45%), contre 56% de « Très Bien » et 20% d' « Exceptionnel » pour les principaux et les proviseurs. De telles divergences ne vont pas contribuer à faire défendre par nos collègues une inspection qui va leur paraître injuste et lointaine, alors que les missions des IPR sont menacées d'être transférées aux chefs d'établissement.

Les disciplines qui mettent de meilleures appréciations en dessous du 11^{ème} échelon ont moins de promus que ce à quoi elles pourraient prétendre (maths : 11,6% des promouvables et 10% des promotions, histoire géo : 10,7% des promouvables et 8,6% des promus) et inversement (anglais, allemand, lettres classiques et STI).

Les femmes représentent globalement 59% des promus alors qu'elles ne constituent que 57,6% du corps, mais pour elles, la valeur et le mérite attendent le nombre des années, car elles doivent patienter plus longtemps que les hommes, plus nombreux proportionnellement à être promus au 9^{ème}.

Le SNES va réitérer sa demande que les avis rendus le soient dans la transparence la plus totale, cela implique qu'ils soient transmis aux collègues autrement que par un affichage temporaire et difficile à trouver sur « I-prof ». A l'instar de la note administrative, ils devraient être signés dans les établissements. Le SNES demande également que soit mis fin à la discrimination à l'encontre des collègues passés à l'ancienneté aux 2 derniers échelons de la grille indiciaire.

Karine Boulonne

Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

Siège du S3 :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax : 03 20 06 77 49
e-mail : s3lil@snes.edu
Site internet : www.lille.snes.edu

Siège du S2 Nord : Siège du S3.

Siège du S2 Pas-de-Calais :

Maison des Sociétés, rue A. Briand,
62000 - ARRAS - tél./fax : 03 21 71 27 03

S3 :

Secrétaire académique : Karine BOULONNE.
Secrétaires adjoints : Michaël COLIN,
Catherine PIECUCU, Karine VAN WYNEN-
DAELE.
Trésoriers : Nicole COURSELLE, Françoise
MORTIER.

S2 Nord :

Secrétaire : Philippe LESTANG.
Secrétaires adjoints : Eric DELANGUE,
Magali LAUMENERCH, Gilles SURPLIE.

S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire : Jean-François CAREMEL.
Secrétaires adjoints : Gérard ANSEL, Eric
DUFLOS, Grégory FRAKOWIACK, Catherine
PIECUCU, Thierry QUETU.
Trésorier : Hubert SAUVAGE.

Secteurs

* Pour toute question d'ordre syndical

- **Emploi** : Karine BOULONNE, Noëlle
CÉLÉRIER, Arlette DESPRETZ, Clothilde
DOZIER, Karine VAN WYNEN-DAELE.
- **Surveillance et missions associées** : Karine
VAN WYNEN-DAELE.
- **Droits et libertés** : Didier COSTENOBLE,
Philippe LESTANG, Catherine PIECUCU.
- **Formation continue** : Odile DEVERNE,
Michel DEVRED.
- **Entrée dans le métier** : Karine
BOULONNE, Clothilde DOZIER.
- **Précarité** : Alice ACHILLE, Karine
GALAND, Karine VAN WYNEN-DAELE.

Les permanences

• Pour tous :

- Lundi, mardi, vendredi : de 14h30 à 18h ;
- Mercredi : de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h ;

• Permanences particulières :

(aux horaires ci-dessus, sauf CPE et Copsy)

Stagiaires : mardi et vendredi,

TZR : lundi et mercredi matin,

Non titulaires : vendredi,

Agrégés : lundi et vendredi,

Certifiés : mardi et vendredi,

- **TZR** : Stéphanie CABOCHE, Michaël
COLIN, Clothilde DOZIER, Michaël KAIM.

- **Retraites** : Karine VAN WYNEN-DAELE.

- **Vie des établissements** : Philippe LESTANG
(collèges 59), Jean-François CAREMEL
(collèges 62), Michaël COLIN (lycées).

- **Collèges** : Jean-François CAREMEL, Eric
DELANGUE, Arlette DESPRETZ, Clothilde
DOZIER, Agnès HURET, Magali LAUME-
NERCH, Philippe LESTANG.

- **Lycées** : Michaël COLIN, Odile DEVERNE,
Romain GENY, Francis LECHER, Vincent
PERLOT, Catherine PIECUCU, Gilles
SURPLIE.

- **Technique, formation continue des adultes,
hygiène et sécurité** : Philippe GAUDRY,
Frédéric HOCHART, Francis LECHER,
Thierry QUETU.

- **Stages syndicaux, forums** : Karine BOULONNE,
Romain GENY, Magali LAUMENERCH.

- **Publications** : Odile DEVERNE, Samuel
DUMOULIN, Romain GENY.

- **Informatique** : Boris DUQUESNE, Frédéric
HOCHART, Francis LECHER, Willy LEROUX.

A qui écrire ?

* Pour toute affaire personnelle concernant
votre catégorie :

A.e. : Nicole COURSELLE.

Agrégés : Noëlle CELERIER.

Assistants d'éducation

et **MI-SE** : Karine VAN WYNEN-DAELE.

Certifiés : Karine BOULONNE.

C.o.Psy. ou D.c.i.o. : Didier PORTHULT.

C.p.e. : Guy CARPENTIER.

Documentalistes : Emilie DOOGHE.

Non titulaires : Alice ACHILLE, Karine
GALAND, Karine VAN WYNEN-DAELE.

P.e.g.c. : Gérard ANSEL.

Retraites : Daniel ROGER.

Stagiaires : Karine BOULONNE.

T.z.r. : Clothilde DOZIER.

Problèmes médicaux : Michaël COLIN, Karine
VAN WYNEN-DAELE.

Stages organisés par la section académique

Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en
activité, syndiqué ou non, a droit à 12 jours ouvrables maxi-
mum par an au titre du droit au congé pour formation syn-
dicale avec traitement. La demande de congé doit être
déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avan-
ce (modèle sur le site). Une non-réponse dans les 15 jours
vaut acceptation.

Si tous les personnels sont invités à participer aux stages
syndicaux, le SNES ne remboursera de leurs frais de trans-
port que les syndiqués. N'oubliez pas de vous inscrire aus-
si auprès du SNES.

Pour connaître les lieux manquants, consulter le site.

ENSEIGNEMENTS

Les enseignements technologiques (STI2D, STL, ST2A, STMS, STG)

(vendredi 15 octobre - Lille, lieu à préciser,
en présence d'un responsable national
du secteur technologique du SNES)

Situation des enseignements d'exploration dans les
établissements de l'académie en seconde ; le cycle
terminal des séries technologiques ; un autre projet
possible ; un point sur la reconversion : réalité ou mar-
ché de dupe ?

Le collège (mardi 23 novembre)

Au carrefour du système éducatif, le collège subit de
plein fouet les effets des contre-réformes : quelle
action syndicale mener face à la mise en place de dis-
positifs empruntés au monde de l'entreprise en termes
pédagogiques (socle commun et compétence), et de
fonctionnement (CLAIR, contrat d'objectifs, renfor-
cement des pouvoirs des chefs d'établissement ?)

Le lycée (mardi 14 décembre)

Bilan de la mise en place de la réforme Chatel en
2nd GT ; actions pour la mettre en échec et empê-
cher son application en 1^{er} et Terminale GT.

VIE SYNDICALE

Intervenir en Conseil d'administration (mardi 19 octobre - Calais et Douai)

une 2^e partie sur la préparation de rentrée aura lieu
vendredi 4 février.

Syndicalisme (lundi 16 mai)

Les récentes lois sur le dialogue social vont entraî-
ner des modifications profondes du paysage syndical
en France ; réflexion sur ces transformations et sur
le syndicalisme que nous voulons.

VIE PROFESSIONNELLE

Souffrance, santé et sécurité au travail (jeudi 12 novembre)

Stage FSU ouvert à tous les personnels.

Stagiaires (mercredi 24 novembre après-midi)
Mutations et conditions de travail.

DROITS ET LIBERTÉS

Laïcité (lundi 7 février, stage FSU)

Non respect de la neutralité vis-à-vis des religions,
concurrence faussée public/privé, promotion de l'en-
seignement privé, marchandisation : quel avenir pour
la laïcité au sein des services publics et de l'Educa-
tion Nationale en particulier ?